

Nous recherchons des partenariats dans les domaines suivants

- Maîtres d'ouvrage, exploitants et acheteurs
- Entretien des bâtiments et gestion des installations
- Planification et architecture
- Médias imprimés et électroniques
- Associations et clubs
- Secteur public
- Entreprises de fourniture d'énergie
- Commerce et vente
- Fabricants et industrie

Les conditions préalables d'un partenariat

En fonction de votre rôle, les principes d'action suivants sont importants pour atteindre les objectifs d'energylight et constituent une condition préalable à un partenariat avec energylight :

- Vous favorisez une utilisation accrue de la lumière du jour.
- Vous veillez à la mise en service optimale des luminaires et des capteurs en termes d'éclairage et de temps de retard.
- Vous attachez de l'importance aux solutions durables et à long terme soigneusement planifiées.
- Vous informez vos clients ou membres sur les derniers développements et exemples de meilleure pratique.
- Vous conseillez vos clientes et clients en matière de solutions d'éclairage économes en énergie.
- Vous proposez des systèmes d'éclairage innovants et favorisez l'utilisation de capteurs.
- AUCUNE adhésion n'est requise, le partenariat est gratuit. Un engagement envers les objectifs d'energylight est attendu, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Ce que nos partenaires apportent

- Publication de messages energylight, de histoires de projets ou de publicités sur votre réseau
- Participation à un projet energylight : selon le projet, les partenaires apportent un soutien supplémentaire en personnel, matériel ou financier.
- Dispense de formations/séries de cours : cela assure le transfert des connaissances.
- Organisation d'événements / présentations sur des sujets clés d'energylight. Ils proposent une plateforme pour communiquer les messages d'energylight.
- Soutien des événements/projets energylight avec une contribution de sponsoring.

Règles de communication

Rendre l'engagement transparent : Vous vous impliquez sous la forme décrite ci-dessus, qui reprend l'une des 4 mesures et contribue ainsi à l'atteinte des objectifs. Nous lions les contributions sur le site energylight et les communiquons sur le réseau. Inversement, vous pouvez faire de la publicité avec le logo energylight sur votre site Web et créer un lien vers le site Web energylight.

Partager les informations sur le réseau : Les contributions aux réseaux sociaux ou à la newsletter sont élaborées par la direction du projet energylight. Il vous est demandé de les publier sur vos canaux.

Soumettre les contributions pour approbation : Avez-vous vos propres contributions qui devraient être publiées sous le label energylight ? Vous les soumettez à la direction du projet energylight pour approbation : La condition préalable est que votre projet corresponde à l'une des 4 mesures (www.energylight.ch/targets) et qu'ainsi un meilleur éclairage soit atteint.